Vol d'une écharpe dans une grande enseigne

Par Visiteur

J'ai volé une écharpe dans une grande enseigne et ce volontairement (pulsion et mal être(dépression) du moment ont provoqué le geste)

Le vigil m'a expliqué que j'encourais une grosse peine avec fichage et casier judiciaire non vierge + tribunal, intimidation ++++ alors que c'était la première fois que j'effectuais ce genre de délit.

J'ai fondu en larme reconnaissant complètement les faits payé l'écharpe d'une valeur de 14,90 EUROS, mais sans récupérer celle ci.

Quelles sont exactement les risques encourus car avec toutes les infos donnés par le vigil et l'état lamentable dans lequel je me trouvais (yeux rougis par les larmes qui m'ont d'ailleurs fait perdre mes lentilles d'où difficultés pour voir ce qui était écrit). Je n'ai pas tout saisis surtout en ce qui concerne les extraits de casier judiciaire (important pour mon travail car je suis infirmière)

Merci d'avance pour votre réponse

J'hésite à appeler la gendarmerie pour savoir ce que j'encourre exactement

---
Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que vous avez payé l'écharpe et que les services de police ne sont pas intervenus, il est plus que probable que le magasin ne dépose pas de plainte. Et quand bien même cela serait le cas du fait du montant du préjudice que vous avez en outre déjà réparé, l'affaire sera classée sans suite.
De ce fait n'ayez aucune crainte quant à d'éventuelles poursuites et votre casier judiciaire restera vierge.

Cordialement